

CANOL se mobilise pour les élections régionales de décembre

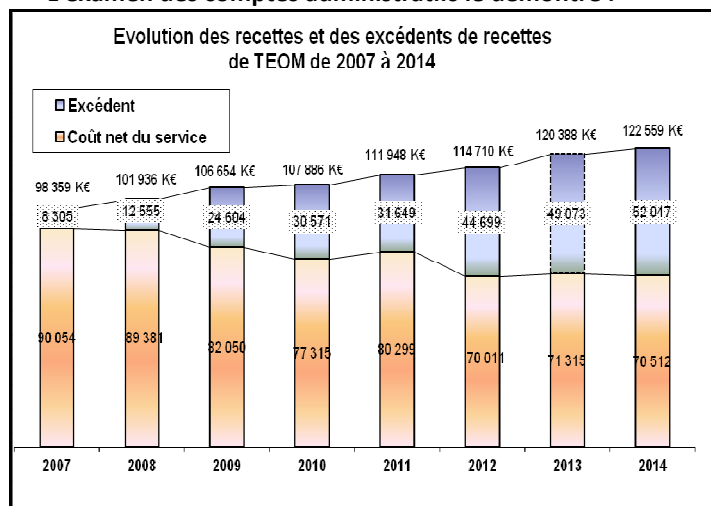
CANOL met à votre disposition un site dédié <http://region.canol69.fr> pour connaître toutes les informations utiles de la nouvelle Région Rhône-Alpes Auvergne : Missions, organisation, modes de scrutin, état des lieux financier de 2005 à 2014, les politiques régionales, ce qu'en pense CANOL et les propositions pour la nouvelle mandature.

Grand Lyon : 52 M€ d'excédent de TEOM en 2014 au détriment des contribuables !

Depuis 2007, les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne cessent d'augmenter, alors que le coût net du service de collecte et de traitement des ordures ménagères a tendance à baisser !

Ce sont donc plus de 250 millions d'euros que le Grand Lyon a déjà engrangé au détriment des contribuables !

L'examen des comptes administratifs le démontre :



Suite aux différentes requêtes que nous avons déposées au tribunal administratif depuis 2011, ce dernier a enfin reconnu, en février 2015, « que le produit de cette taxe ne doit pas être manifestement disproportionné par rapport au montant de ces dépenses, tel qu'il peut être estimé à la date du vote de la délibération fixant le produit attendu de la taxe. » mais il fait appliquer les derniers taux que nous n'avons pas pu faire annuler, ceux de 2010 qui sont identiques !

Chaque année, nos nouvelles requêtes permettent de faire un pas de plus vers une observation scrupuleuse de la loi par les élus du Grand Lyon devenue la Métropole.

Nous avons déposé une nouvelle requête en 2015 pour tenter de faire abroger définitivement l'application des taux 2010 et faire en sorte que le produit de la taxe ne dépasse plus le coût du service, ce qui procurerait une baisse de 42% de cette taxe, soit en moyenne 43 € par foyer !

Grand Lyon : le tribunal donne raison à CANOL et annule les subventions illégales

Chaque année, dans le cadre de la « stratégie de développement économique » de la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon verse des subventions à des associations chargées

« d'accompagner des entreprises TPE-PME sur le volet gestion des ressources humaines à travers la prise en charge financière de jours/consultants pour élaborer des diagnostics individuels et accompagner les actions qui en découlent,... ».

CANOL avait demandé l'annulation de 2 subventions de 28 000 € d'avril 2012 parce que la définition des besoins exprimés, n'émanait pas des associations subventionnées, mais de la collectivité qui exigeait une contrepartie en matière de service rendu aux entreprises.

Le tribunal administratif a enfin tranché : il a considéré que « la contribution financière versée représente la contrepartie du service rendu pour l'exécution de ces contrats et doit être regardée, non comme une subvention, mais comme la rémunération d'une prestation effectuée pour le compte des collectivités territoriales, relevant des règles fixées par le code des marchés publics ».

CANOL continuera à exercer son contrôle !

Métropole : les T.E.R. ont coûté 5 milliards d'euros en 10 ans !

A partir des comptes TER publiés par la Région Rhône-Alpes (le dernier pour l'année 2013), nous avons fait le calcul du coût de ce service confié à la SNCF :

	Dépenses 2004-2013	2004	2009	2013
Dépenses				
fonctionnement	3773 M€	310 M€	390 M€	447 M€
investissement	1298 M€	83 M€	76 M€	144 M€
Total dépenses	5071 M€	393 M€	466 M€	591 M€
Recettes				
Compens. Etat	2446 M€	217 M€	247 M€	300 M€
Autres recettes	548 M€	70 M€	61 M€	0 M€
Effort région	2077 M€	106 M€	158 M€	291 M€

- Il nous a coûté plus de 5 milliards d'euros en 10 ans.
- Les dépenses annuelles sont de plus en plus élevées, atteignant 591 M€ en 2013, en augmentation de 50%
 - Les dotations de l'Etat augmentent elles aussi, mais à un rythme très inférieur (+38%)
 - L'effort propre de la région a presque triplé sur la période : il s'est accru de 173% pour atteindre 291 M€ en 2013!

Même si les recettes de billetterie ont augmenté parallèlement de 80%, nous tenons de bonne source que la fréquentation des Transports Express Régionaux a baissé ces 2 dernières années et que les 300 millions d'euros investis dans le tram-train de l'ouest lyonnais n'auraient servi à rien, la vitesse et la ponctualité n'ayant pas été améliorés... seul le nombre d'incidents augmentant !

La dépense des communes de la Métropole

Afin de connaître l'évolution des dépenses des communes au fur et à mesure de la mise en place de la Métropole, CANOL a demandé aux 17 communes de plus de 15 000 habitants de nous communiquer leur compte administratif.

Nous sommes en train d'exploiter ces données, en particulier la ventilation des dépenses par fonction (administration, enseignement, culture, services urbains, social,...) et par sous-fonction (écoles, cantines, crèches, personnes âgées, éclairage, propreté,...).

Déjà, nous remarquons que l'actuelle baisse des dotations de l'Etat devrait être mieux ciblée, et ne toucher que les communes avec le plus de recettes sans que leur population ait plus de besoins ! Nos conclusions suivront.

Lyon : en 2014, les collectivités locales ont coûté 4 392 € à chaque habitant !

CANOL a calculé la totalité des dépenses de chaque collectivité (Lyon, Grand Lyon et SYTRAL, Département et Région), l'a divisé par son nombre d'habitants et a additionné le résultat à celui des autres collectivités. Cela donne une moyenne de **4 392 € par habitant**, quel que soit son âge !

Il est à noter que ce montant est en baisse de 5,5% par rapport à 2013.

On pourrait être satisfait mais cette diminution n'a pas été obtenue par des économies réalisées dans le fonctionnement : malgré des dotations reçues en baisse de 5,1%, celui-ci a augmenté de 0,2% de plus que l'inflation. La baisse a été obtenue par une forte diminution des investissements de 17%.

Vous trouverez le détail de ces calculs, par collectivité et par fonction sur le site www.canol.fr.

La même étude, basée sur une autre commune de la Métropole, donnerait les mêmes chiffres à 100 ou 200 € près !

La ville de Lyon laisse fonctionner les Subsistances à vau-l'eau entre copains

Le rapport de la *Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes-Auvergne* a étudié la gestion de l'association *Les Nouvelles Subsistances* sur 2008-2013.

L'association dispose d'un budget de **2,5 M€, composé à plus de 90 % de subventions publiques**. Son budget consolidé, avec les subventions en nature, s'élève à 3,7 M€ dont 3,1 M€ provenant de la seule **ville de Lyon**.

Les Subsistances sont principalement un lieu de résidence chargé d'aider la création artistique et de favoriser l'émergence de nouvelles esthétiques. Mais, *"en tant que coproducteur, les Subsistances ne prévoient au contrat aucun droit financier sur la création, en cas de tournée de celle-ci"*, relève le rapport. *Autrement dit, la réussite et l'exploitation d'un spectacle créé aux Subsistances n'entraînent aucune retombée financière pour l'association. Pourtant, un partage des droits sur la coproduction est juridiquement envisageable"*.

Étant davantage un lieu de création et de travail des artistes qu'un lieu de diffusion (sa plus grande salle ne peut accueillir que 550 personnes), les recettes générées par la billetterie

demeurent modestes, malgré *"un taux de remplissage de 85 %"* certainement surestimé : il est avancé le chiffre de 40 000 spectateurs par an (la plupart non-payants) alors que le rapport révèle qu'ils sont deux fois moins nombreux. *"De 23 000 spectateurs pour la saison 2008-2009, la fréquentation est tombée à environ 17 000 spectateurs pour 2013-2014"*.

Elle constate une administration associative assez pauvre et floue : des membres peu nombreux (10 membres "qualifiés" et non adhérents, qui n'ont jamais payé leur cotisation), un objet associatif *"très vague"* et des organes peu décisionnaires.

"La Ville de Lyon semble formellement peu investie dans le suivi des actions menées par l'association, malgré l'importance du soutien financier et matériel qu'elle lui accorde." Ainsi, résume la Chambre, le manque de traces d'un véritable regard municipal sur l'action de l'établissement.

Elle s'interroge sur la programmation artistique, sa pertinence, et sur un processus de sélection qui serait *"peu transparent"*. *"Si les Subsistances affichent une répartition équilibrée, le renouvellement des artistes est relativement faible."* *"Mais c'est quoi la transparence ? demande la directrice Cathy Bouvard. On nous reproche de ne faire venir qu'une bande de copains ?"*

Le rapport critique donc le choix du prince qui laisse la porte ouverte à tous les copinages. **Cette critique est d'ailleurs récurrente dans le monde culturel lyonnais**. La Chambre préconise la mise en place d'une commission de sélection afin *"d'analyser les candidatures formellement déposées"*.

La directrice déléguée déplore une "position idéologique" de la Chambre, position qui voudrait que chaque projet artistique ait une rentabilité immédiate !!!

Le directeur de la structure est en fait **Guy Walter**, dont la rémunération est de *"9 fois supérieure au SMIC et au-delà de 9000 euros"* ; il dirige également la Villa Gillet, avec son *"festival des idées"* (voir notre bulletin n°60), autre gouffre à subventions. La codirection permet d'ailleurs de diluer frais et coûts en les rendant illisibles comptablement mais aussi de compter deux fois les spectateurs !

En résumé la CRC note, comme CANOL ne cesse de le mentionner en matière de subvention, absence d'objectifs précis, de rapports d'activité détaillés avec indicateurs, de statut précis du personnel de l'association.

Un outil pour calculer les impôts locaux de toutes les communes du Rhône !

En allant sur le site de CANOL www.canol.fr ou directement sur <http://taxes.canol69.fr>, vous accéderez directement au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière 2015 pour votre commune ou toute autre commune du Rhône. Il suffit d'indiquer la valeur locative d'un logement et le nombre de personnes à votre charge. Le résultat est donné pour les années 2013, 2014 et 2015.

Sur le site CANOL, vous pouvez également avoir accès aux moyennes constatées dans chaque commune, dans des classements différents : alphabétique, du plus petit au plus grand et par pourcentage d'augmentation 2015.

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

CANOL étudie le coût des crèches !

Suite à nos rencontres, nous avons constaté que de nombreux maires n'avaient pas une idée précise du coût de ce service pour la commune et pour ses administrés.

Nous avons donc réalisé un questionnaire qui leur permet de connaître ce coût par berceau, en fonction des horaires d'ouverture et surtout **de le comparer à ceux d'autres communes du Rhône**.

Nous avons déjà reçu les données pour une vingtaine de crèches... mais beaucoup de communes tardent à nous répondre... ce qui retarde le bilan de l'opération.

L'iFRAP enquête sur la gestion du Grand Lyon

La Fondation **iFRAP** a dressé le bilan de la métropole lyonnaise. Si l'initiative prise par **Gérard Collomb** participe des changements voulus par le gouvernement pour une meilleure organisation territoriale, l'iFRAP juge qu'elle pose des questions sur la gouvernance, sur la redéfinition des rôles avec la région et avec les territoires limitrophes à la métropole. Elle implique aussi une maîtrise claire des moyens de fonctionnement et notamment de la question du personnel **pour que cette nouvelle étape ne se transforme pas en hausse des dépenses pour le contribuable**.

Concernant la fiscalité, dans une interview à i-Télé datant du 15 avril, **G. Collomb** a déclaré que Lyon est la ville la moins imposée de France. Ceci est bien sûr faux. Lyon est l'une des villes les moins imposées de France mais loin d'être la première. La taxe d'habitation est supérieure de 4 % par rapport à la moyenne (28,55 % contre 24,55 %, de même que la cotisation foncière des entreprises (CFE), supérieure de 0,69 % (27,25 % contre 26,57 % de moyenne en France). Les taxes foncières restent en revanche inférieures à la moyenne nationale, de 12,03 % (21,02 %) sur le foncier non bâti et de 0,52 % (17,17 %) sur le foncier bâti. **Au mieux, Lyon se classe 3^{ème} sur le taux de foncier bâti, elle est 15^{ème} sur la taxe d'habitation, 6^{ème} sur le foncier non bâti et 22^{ème} sur la cotisation foncière des entreprises.**

La fiscalité métropolitaine rapportera **1 629,71 M€ en 2015** mais ce qui inquiète, c'est la baisse des dotations de l'État, 52,7 millions de 2014 à 2020, soit 1 002,5 millions d'euros.

Pour les dépenses 2015, le volet **Solidarité** devrait de loin être le plus important avec 632,6 millions d'euros en forte augmentation. Concernant la dette, 7,07 % font partie des produits dits toxiques provenant des dettes du **Conseil Général** dont une partie indexée en francs suisses.

Désormais avec les nouveaux statuts, ce sont 8 700 agents qui travaillent au sein de la métropole, avec notamment le transfert de 3 900 agents départementaux, soit en termes de masse salariale, 183 millions d'euros. Les dépenses de personnel en 2015 devraient représenter 385,2 M€, soit 18 % des dépenses de fonctionnement.

Dans certains secteurs, L'iFRAP note une vision encore nébuleuse, la mutualisation entre les services du Grand Lyon et du conseil général n'a pas encore eu lieu et n'est pas près de se faire. C'est en effet le cas pour la voirie, les offices HLM (coût 79,8 M€ pour 38,78 M€ de recettes), les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les Maisons du Rhône (MDR).

L'organisation de la métropole lyonnaise ne semble également pas encore au point, la conférence métropolitaine

semble être plus un outil « politicien » que de décision pour le citoyen.

A partir de ce constat, l'iFRAP recommande :

- **La suppression de la conférence métropolitaine** et de la ville de Lyon gagnerait en clarté, avec seulement trois niveaux : conseil de la métropole, conférences territoriales des maires et communes. Par ailleurs, **supprimer l'échelon de la ville de Lyon permettrait de dégager une économie conséquente de 110 à 160 millions d'euros sur le budget annuel.**

- **Fusionner les maisons du Rhône et les CCAS au sein du périmètre de la métropole.** Sur les 51 maisons du Rhône, 33 sont sur le territoire de la métropole; métropole qui a gardé ses CCAS. Nous avons donc des structures à peu près identiques qui parfois sont très proches. Ceci va obligatoirement entraîner une grande lourdeur pour les élus mais surtout pour les bénéficiaires.

- **engagement de la métropole à ne pas augmenter le nombre d'agents territoriaux et la masse salariale** (économie de 5 millions d'euros par an en se basant sur la hausse moyenne annuelle de la masse salariale entre 2009 et 2013).

- **Supprimer le département du nouveau Rhône** en étendant le territoire de la métropole au sud de Lyon et répartissant le département du nouveau Rhône aux départements voisins de la région Rhône-Alpes, amènerait 46,8 millions d'euros d'économies annuelles sur les dépenses.

Le pacte de cohérence : une complexité qui augure mal de l'avenir

La **loi MAPTAM** votée en janvier 2014 prévoit l'élaboration du Pacte de cohérence métropolitain qui « fixe pour la durée du mandat la stratégie et la méthode de délégation des compétences de la Métropole de Lyon aux communes situées sur son territoire. Dans les mêmes conditions, celui-ci propose une stratégie de délégation de certaines compétences des communes à la Métropole de Lyon.

Le pacte est préparé par la Conférence Métropolitaine des Maires (réunion des 59 maires trois fois par an) et validé par le Conseil de la Métropole dans les 6 mois qui suivent sa création. Ce document aurait donc dû être signé le 30 juin 2015 ; compte tenu du caractère hautement politique d'un tel document, un planning moins contraignant prévoit une validation en fin d'année 2015. Un projet présenté en septembre a permis d'avoir un premier aperçu sur le contenu et les orientations envisagées.

On y identifie principalement 2 obstacles à la mise en œuvre d'un système de gouvernance simple et efficace :

- Un dispositif de concertation très complexe en raison des nombreuses instances consultatives et de décision : **Conseil de la Métropole, Conférence des Maires, 9 Conférences Territoriales des maires** (correspondant à 9 bassins de vie) et 59 **conseils municipaux**.

- Un système de contractualisation très lourd, sur les compétences déléguées et la qualité des services délivrés (contrats d'objectifs), qui concerne chacune des 59 communes.

On imagine mal comment cette gouvernance va pouvoir, sur ces bases, réduire les dépenses et donner du temps aux élus pour se consacrer aux vrais problèmes.

Ce Pacte de cohérence est pourtant nécessaire, car il doit permettre à la Métropole de Lyon de réussir sa transformation sur la durée du mandat (avant 2020).

Pour rappel la **loi Maptam** vise à amplifier le dynamisme économique des Métropoles et à améliorer la qualité des services à la population, en poursuivant l'intégration forte des compétences intercommunales. Dès 2020, les conseillers métropolitains seront élus par circonscription (15). L'objectif d'intégration renforcée devrait donc se traduire, en fin de mandat, par la mutualisation de toutes les compétences communales au sein des **Conférences Territoriales**

De nombreux « outils » de rapprochements sont évoqués dans le document: convention de mutualisation entre communes, entre plusieurs communes, au sein d'un bassin de vie ou entre bassins de vie, processus d'expérimentation et d'innovation, contrats de projet..., la cohérence de ces actions étant évaluée à la fois au sein des **Conférences Territoriales** et au sein de de la **Conférence Métropolitaine des Maires**. Le Pacte de cohérence est clairement orienté « Communes » car elles disposent, pour quelques temps encore, en tant que collectivités territoriales, de toutes les compétences. Elles sont les instances à séduire ; le Pacte prend donc beaucoup d'égard vis-à-vis de ces entités politiques.

Le Pacte gagnerait en lisibilité :

- en réduisant les instances de concertation : la **suppression de la Conférence Métropolitaine des Maires** pourrait être envisagée, tous les maires se retrouvant déjà, pour ce premier mandat, au sein du Conseil de la Métropole
- en **réduisant le nombre de contrats au nombre de Conférences territoriales** (9 au lieu de 59), chaque commune concernée étant signataire de ce contrat. Ce principe a du sens puisque le pacte prévoit de sectoriser progressivement les services métropolitains aux limites des Conférences Territoriales,
- enfin, en **planifiant des objectifs d'intégration et de mutualisation sur les 6 années du mandat**, plutôt que de s'en remettre à la bonne volonté des maires.

Le naufrage d'ERAI à 50 millions d'€

1987 voit la création de l'Association **ERAI** (Entreprise Rhône-Alpes International) par la Région Rhône-Alpes qui a pour objectif de promouvoir les exportations des entreprises rhônalpines.

De 2009 à 2014, c'est la frénésie, on passe de 6 à 27 ouvertures de bureaux de représentation et filiales.

Mais en janvier 2015, rien ne va plus, le **Conseil Régional** rejette les aides présentées par la Commission Permanente de la Région et en avril il y a cessation des paiements puis **liquidation prononcée par le Tribunal de Grande Instance** le 30 juin. 214 personnes dont 52 en France seront probablement licenciées, 27 filiales et bureaux de représentation dont la coûteuse filiale chinoise de Shanghai avec son Pavillon de l'Exposition Universelle de 2010 et son Ecole-Restaurant, seront fermés.

4,5 à 7,5 M€ de subventions auront été versés chaque année par la Région entre 2007 et 2014, couvrant entre 60 et 80% des charges du compte de résultat, ce qui n'est pas acceptable ! **Soit au total 50 millions € plus le coût du passif.**

La Région Rhône-Alpes aurait dû s'astreindre à surveiller la situation financière de l'Association ERAI, véritable filiale de celle-ci puisque ERAI ne pouvait pas exister économiquement sans ses subventions. L'interventionnisme financier de la Région a par ailleurs encouragé la folle extension du réseau ERAI. La Région n'est pas à l'abri d'une action pour soutien abusif et imprudent de financement, à moins qu'elle prenne à

sa charge le passif d'ERAI à la date de liquidation ainsi que de ses filiales et bureaux à l'étranger estimés entre 5 et 15 M€.

Les subventions de la Région Rhône-Alpes

Les subventions ne sont pas une politique en soi, mais la Région consacre chaque année **environ 930 millions d'euros sous forme de subventions ou de dotations diverses** à des organismes extérieurs, l'aide la plus importante allant à la **SNCF pour la gestion des T.E.R.** Ces aides représentent **56% de son budget de fonctionnement et 146 € par habitant.**

La législation administrative oblige les collectivités territoriales à respecter un certain nombre de règles pour l'octroi des subventions, en particulier **« L'organisme de droit privé doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. »**

CANOL demande périodiquement un certain nombre de dossiers de subventions, afin d'analyser comment celles-ci les octroient et contrôlent l'utilisation de l'argent versé.

- les **42 associations que nous avons extraites et étudiées ont reçu 51 millions d'euros de la part de la Région et 71 millions d'euros de la part d'autres organismes, soit 122 millions d'euros au total.**

- pour 70% de celles-ci, les subventions reçues représentent **plus de 50% de leur budget**, c'est-à-dire qu'elles ne pourraient pas exister sans les aides des collectivités... et beaucoup d'entre elles, financées à plus de 80% ne peuvent plus être des associations mais deviennent des « satellites » de la Région, créées pour exercer une compétence que la Région ne souhaitait pas exercer elle-même. Ces satellites devraient faire l'objet d'un contrat de DSP (délégation de service public).

- On aurait pu croire que l'octroi d'une subvention devait obligatoirement s'accompagner d'un objectif quantitatif d'engagement. Il n'en est rien, l'association bénéficiaire a tout loisir de dépenser la somme reçue hors du champ d'intervention de la Région.

- les rapports d'activité, obligatoires contractuellement, sont rarement fournis (dans 5 cas sur 42 !). La Région ne les exige pas ! Compte tenu de cette absence de contrôle, il ne faut pas s'étonner des problèmes financiers que rencontrent certains bénéficiaires qui font la une des journaux : **ERAI, ARALD, CFA Les Moulinières,...**

- Cela démontre également que ces subventions sont reconduites sans aucun contrôle de leur utilisation !

On pourra consulter le détail de cette analyse des 42 associations sur notre site www.canol.fr.

On retiendra de notre analyse faite sans a priori sur le choix des associations examinées **qu'une grande partie des subventions accordées par la région Rhône-Alpes se fait en dehors de sa compétence première.**

Il apparaît que beaucoup des associations subventionnées disparaîtraient si on les privait de ces subsides. La question qu'il faut donc se poser est de savoir si cette disparition aurait une importance significative, c'est-à-dire si elle influencerait les résultats de la Région dans leur domaine d'activité.

Si cette activité entre dans les missions dévolues à la Région, il faut alors donner à l'association des objectifs précis et mesurables en liaison avec les objectifs que la Région devrait se fixer à elle-même !

La gestion du Conseil Régional Rhône-Alpes de 2005 à 2014

En prévision des élections régionales, CANOL a voulu dresser un bilan de gestion sur le plan financier. Notre association n'a pas la compétence pour juger de la qualité des actions de la Région et ne s'attache qu'à considérer les conséquences financières de cette gestion pour le contribuable. **Ce bilan sera suivi de recommandations proposées aux candidats à l'élection régionale dont les résultats seront publiés dans un numéro spécial de notre bulletin en novembre.**

1. La ponction fiscale

Si les ménages ne participent plus directement au financement des régions, ils y contribuent indirectement puisqu'ils paient leurs cartes grises, la TICPE des carburants et paient d'autant plus chers les produits que fabriquent les entreprises françaises soumises à une multitude de taxes diverses et variées. Ce sont eux également qui, par leurs impôts, financent toutes les dotations versées par l'Etat aux Régions.

Les recettes fiscales de la Région sont passées de 75 € par habitant à 195 € en 2014, soit une augmentation de 160%, à comparer à une inflation de 14,3% sur la période. Parallèlement les autres impôts et taxes que nous versons aux autres collectivités ou à l'Etat n'ont pas baissé, bien au contraire.

Il appartient à chacun de juger si les prestations supplémentaires offertes par la région Rhône-Alpes depuis 2005 méritent cette augmentation.

2. La situation financière

• Les dépenses

En 2005, la région Rhône-Alpes dépensait globalement 296 € par habitant. Elle dépense aujourd'hui 366 €. Alors qu'en 2005, elle consacrait 58% (173 €) pour son fonctionnement, le coût de celui-ci s'est accru de 51% pour s'élever à 261 € par habitant. Le montant des investissements est passé de 112 à 89 € pendant cette période et a donc baissé de 21%.

On en fait moins pour plus cher !

Il faut aussi constater que la Région a dilapidé beaucoup d'argent dans des opérations coûteuses et apparemment peu efficaces :

- **Construction d'un Hôtel de Région à 173 M€** qui est déjà trop petit alors que l'ancien pouvait être agrandi et à moindre frais. Il n'est toujours pas vendu depuis près de 4 ans... et sert aujourd'hui à héberger des SDF et les réfugiés de Syrie !

- **Attribution de subventions importantes hors de son champ de compétences**, en particulier, à la culture et au sport, telle l'attribution récente d'une subvention de 1,3 million d'euros à l'*Olympique Lyonnais* ; la coopération décentralisée avec des subventions aux tribus indiennes de l'Equateur... ; des subventions à la démocratie participative,... des subventions aux syndicats pour « faciliter le dialogue social territorial », etc...

- **Absence de contrôle de l'utilisation des subventions attribuées** : les contrôles effectués par CANOL ont montré que la Région n'exigeait presque jamais de bilan de la part des associations subventionnées, pourtant contractuel, sur la bonne utilisation de l'argent reçu.

- **Mauvaise gestion du contrat avec la SNCF concernant les Trains Express Régionaux** : les 5 milliards dépensés semblent disproportionnés par rapport au niveau de service vécu par les usagers.

• La dette et la capacité d'investissements

Alors que la dette s'élevait à 138 € par habitant en 2005 et qu'elle pouvait être remboursée en 2 ans, elle a été **multipliée par 2,8 en 9 ans pour atteindre 381 €** par habitant. Il faut aujourd'hui 6 ans et demi sans aucun investissement pour la rembourser. De plus, la Région ayant conclu 435 M€ d'emprunts obligataires remboursables « in fine », ils seront remboursables pour la totalité du capital à l'échéance, celles-ci s'étalant de 2019 à 2034 ! La Région a aussi conclu des contrats de **crédit-bail** en 2007 et 2008 pour un montant de près de **1 milliard d'euros**. Ils concernaient l'achat de rames de TER. Les annuités augmentent avec le temps, reportant les plus grosses annuités à la fin du crédit. Un crédit-bail de 200 M€ a été « oublié » dans les comptes 2014 !

Les marges de manœuvre diminuant, la région a dû baisser sévèrement ses investissements depuis 2010. **On est donc passé d'une situation très saine en 2005 pour aboutir en 2014 à une situation difficile où la Région n'a plus les moyens de ses ambitions.**

• Le contrôle de gestion

Il apparaît que celui-ci est défaillant : nous l'avons constaté pour certains dossiers de subventions qui se sont avérés très incomplets, en particulier absence d'objectifs quantifiés dans les conventions et absence de rapports techniques et financiers indiquant l'utilisation faite de l'aide accordée aux bénéficiaires. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'un service du contrôle de gestion « inspection générale » existait bien en 2005, mais a disparu depuis !

3. Les effectifs

Hors enseignement, de 2005 à 2014, les effectifs sont passés de 898 à près de 1 500 agents, soit une progression de 63%. Elle n'est pas due au transfert de nouvelles compétences durant la période. **Mais la région Rhône-Alpes s'immisce beaucoup trop dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence et dont s'occupent déjà les communes et les départements, voire l'Etat pour les Affaires Culturelles** en particulier.

En ce qui concerne **le personnel technique des Lycées**, l'effectif transféré en 2007 (3995 agents) a augmenté de près de 25% alors que le nombre d'élèves dans les lycées est resté stable. A quoi est due cette augmentation très importante ? Peut-être à

cause des 36,8 jours d'absences diverses (constatés en 2012) en plus des congés légaux et ARTT, près de 2 mois par an et par agent, 26% de plus qu'en 2008 !

4. Le coût des principales politiques

• T.E.R.

Malgré les 5 milliards d'euros dépensés depuis 2004 dans ce domaine, la fréquentation plutôt en baisse depuis 2 ans, n'a pas été à la hauteur de l'argent investi et la Région n'a pas su obtenir de la SNCF la qualité de service attendue par les usagers. La mise en service du tram-train dans l'ouest lyonnais, qui a coûté 300 millions d'euros, n'a pas apporté d'amélioration du service, faute d'avoir été réalisée correctement !

Le contrat signé en 2006 entre la région et la SNCF pénalisait financièrement la Région. Souhaitons que le nouveau contrat qui doit être signé d'ici fin 2015, rétablisse un équilibre plus favorable aux rhônalpins.

• **Apprentissage et formation professionnelle**

Il apparaît que la Région se borne à distribuer de l'argent aux **Centres d'Apprentissage** sans s'occuper de la façon dont il est dépensé et des résultats obtenus. Le cas du **CFA Les Mouliniers** où l'organisation et la gabegie règnent depuis près de 10 ans est symptomatique de ce défaut. Sur un plan national, le financement de la formation professionnelle est très opaque. Il l'est d'autant plus que la Préfecture vient de révéler que la Région faussait les appels d'offres dans ce domaine.

• **Enseignement**

Les rapports d'activité dans le domaine s'intéressent surtout aux actions « écologiques » faites auprès des lycées et des lycéens. Les informations manquent sur l'évolution du nombre de lycées, de lycéens et sur les extensions ou rénovations effectuées. La gestion du personnel technique des lycées semble être une catastrophe financière mentionnée ci-dessus.

• **Développement économique et emploi**

La région apparaît très active dans ce domaine, lançant beaucoup d'opérations pour aider les entreprises à se développer, à embaucher, à exporter... C'est très bien lorsque cela aboutit à des résultats ! Mais quels sont-ils par rapport aux autres régions françaises ou étrangères ? D'ailleurs il n'y a pas d'objectifs fixés en la matière, ni d'indicateurs pour mesurer les résultats !

• **Les programmes Etat-Région**

La plupart des objectifs définis sont bien chiffrés en coût mais ne le sont pas en termes de résultats à atteindre. Il n'est donc pas possible de savoir si la dérive de coût (356 M€) correspondrait à un dépassement des objectifs !

• **L'attribution et le contrôle des subventions**

Les analyses de CANOL ont permis de se rendre compte de plusieurs facteurs importants :

- la Région distribue énormément d'argent sous forme de subventions , c'est **plus de 900 millions d'euros chaque année**;
- une bonne part de ces subventions est accordée dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence comme mentionné ci-dessus donc on ne sait pas dans quelle mesure elles contribuent aux missions attribuées à la Région ;
- un grand nombre de subventions sont accordées à des associations (exemple **Securise'RA**) alors qu'elles auraient dû faire l'objet de marchés publics ;
- en contradiction avec la législation existante, la Région n'exige ou n'obtient presque jamais de rapport circonstancié sur l'utilisation des subventions versées,
- beaucoup des subventions versées constituent les principales recettes des associations bénéficiaires... qui n'existeraient donc pas sans le concours de la Région... ou d'autres collectivités territoriales ou même l'Etat ; ceci rend d'autant plus difficile la désignation d'une responsabilité pour le contrôle de l'utilisation des subsides.

- Le défaut de contrôle a conduit certaines d'entre elles à des situations financières catastrophiques comme celles du **CFA Les Mouliniers**, d'**ARALD** ou de **E.R.A.I.** et le **pavillon de Shangai** ou même de **Rhône-Alpes Cinéma** !

5. La communication de la Région Rhône-Alpes :

Quand on lit les différentes publications de la Région Rhône-Alpes, il semble que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes ! Ce ne sont que louanges pour les actions entreprises enveloppées du qualificatif « développement durable » !

Mais rien n'est dit sur les résultats concrets de ces actions par rapport aux objectifs poursuivis !

Or l'état des lieux laisse apparaître un énorme laxisme financier qui va obérer l'action de la Région pour les prochaines années. On aurait aimé trouver dans les rapports produits par la Région :

- des éléments chiffrés sur sa stratégie
- les objectifs qu'elle se fixe pour chacune de ses compétences pour la durée de son mandat,
- les indicateurs mis en place pour suivre chacun de ses objectifs
- les indicateurs nationaux auxquels la Région peut se comparer et qui permettraient de juger de sa performance.

Ces informations manquent cruellement pour pouvoir identifier clairement ce que notre Région a réalisé et si ces réalisations sont positives.

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2015

64

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus)

le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2015.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.